

Note conceptuelle sur les discussions thématiques

1st session de l'Instance permanente des Nations Unies sur les personnes d'ascendance africaine

5 - 8 décembre 2022

Salle XVIII, Palais des Nations, Genève, Suisse

Vue d'ensemble

La Première session de l'Instance permanente sur les personnes d'ascendance africaine aura lieu du 5 au 8 décembre 2022 dans la salle XVIII du Palais des Nations, à Genève, en Suisse. Elle réunira des militants des droits de l'homme d'ascendance africaine, des États Membres, des organes et organismes des Nations Unies, des organisations intergouvernementales et régionales, des institutions nationales des droits de l'homme, des représentants de la société civile et d'autres parties prenantes concernées, pour quatre jours de discussions thématiques, d'événements parallèles et d'événements spéciaux. La session contribuera à orienter les actions des Nations Unies dans la lutte contre le racisme systémique, la discrimination raciale, la xénophobie et l'intolérance qui y est associée ; à identifier et analyser les meilleures pratiques, les défis, les opportunités et les initiatives pour aborder les questions de justice climatique, de justice réparatrice et d'égalité pour toutes les personnes d'ascendance africaine ; et à discuter le projet de Déclaration des Nations Unies sur la promotion, la protection et le plein respect des droits de l'homme des personnes d'ascendance africaine.

1. La lutte contre le racisme systémique - *L'élaboration des futures politiques pour les personnes d'ascendance africaine*

Lundi 5 décembre de 15h à 18h

L'un des défis de l'Instance permanente sur les personnes d'ascendance africaine sera d'élaborer des lignes directrices et des recommandations pour identifier, mesurer, et combattre efficacement le racisme systémique. Ce panel est un premier pas vers ces objectifs. Il se concentrera sur les actions concrètes entreprises dans le monde sur ces questions et explorera les moyens par lesquels l'Instance permanente peut soutenir des actions plus directes dans les mois à venir. Des experts de l'ONU se pencheront sur l'importance des engagements politiques pour lutter contre le racisme systémique ; sur le développement d'une compréhension du racisme systémique et sur la manière de le combattre efficacement, y compris comment la Déclaration des Nations Unies pour les personnes d'ascendance africaine peut contribuer à la lutte contre le racisme systémique. La discussion portera également sur les défis et les opportunités que la collecte de données offre à la lutte contre le racisme systémique.

2. Inclusion des personnes d'ascendance africaine dans le programme de développement durable - *Le cas de la justice climatique*

Mardi 6 décembre 2022 10h à 13h

La discussion portera sur l'impact disproportionné des crises climatiques et des injustices environnementales sur les personnes d'ascendance africaine. Elle mettra en lumière les interconnexions du développement durable environnemental, économique et social pour les personnes d'ascendance africaine et les obstacles qui existent dans la réalisation de l'Agenda 2030. La discussion visera à sensibiliser aux effets de la crise climatique sur les personnes

d'ascendance africaine ; à analyser la nécessité de renforcer les actions climatiques pour les personnes d'ascendance africaine ; à examiner les moyens de façonner les politiques en matière de changement climatique afin de réduire la vulnérabilité des personnes d'ascendance africaine ; et à déterminer comment œuvrer en faveur d'une finance, d'un commerce, d'une production et d'une consommation internationale plus durable. La discussion mettra également en lumière les leçons apprises, les bonnes pratiques et les réussites en matière d'inclusion des personnes d'ascendance africaine dans les actions climatiques et feront avancer les débats en cours sur l'introduction de la justice raciale et économique au premier plan de l'environnementalisme du 21st siècle. La discussion proposera des recommandations pour faire avancer le discours sur la justice climatique et promouvoir les droits de l'homme des personnes d'ascendance africaine dans les pays et les communautés les plus durement touchés par la crise climatique.

3. L'inclusion des personnes d'ascendance africaine dans le programme de développement durable - *Les arguments en faveur de la justice réparatrice*

Mardi 6 décembre de 15h à 18h

L'un des défis de l'Instance permanente sur les personnes d'ascendance africaine sera d'élaborer des lignes directrices et des recommandations visant à rendre opérationnels les appels croissants à la justice réparatrice. Il s'agit notamment de placer la justice réparatrice dans le contexte du développement durable, de développer une approche globale de la justice réparatrice basée sur les droits de l'homme, et de créer des espaces pour des conversations et une coopération mondiale sur le sujet. Ce panel est un premier pas vers ces objectifs. Axé sur des résultats et des solutions, la conversation se concentrera sur les débouchés, les recommandations et l'élaboration de politiques orientées vers l'action dans le contexte de l'Agenda 2030 pour le développement durable. Ce sera également l'occasion pour les participants de partager leurs points de vue et leurs expériences dans la confrontation des héritages, d'aborder les obstacles à la réalisation de la justice réparatrice et de discuter du rôle de la justice réparatrice dans la vie des personnes d'ascendance africaine et de la correction des inégalités structurelles aux niveaux international et national.

4. Relier le passé et l'avenir - *Une déclaration des Nations Unies sur les droits des personnes d'ascendance africaine*

Mercredi 7 décembre de 10h à 13h

L'Assemblée Générale des Nations Unies ayant chargé l'Instance permanente d'envisager l'élaboration d'une déclaration des Nations Unies sur la promotion, la protection et le plein respect des droits de l'homme des personnes d'ascendance africaine, l'objectif de cette table ronde est de discuter de la voie à suivre pour l'adoption de la Déclaration. Notamment, en analysant le contenu d'un tel projet de Déclaration et les contributions attendues de l'Instance permanente ; en évaluant les progrès réalisés dans la rédaction de la Déclaration ; en identifiant des stratégies pour assurer l'adoption de la Déclaration dans le cadre de la Décennie internationale des personnes d'ascendance africaine ; et en discutant des moyens d'assurer un processus de consultation inclusif et complet, y compris avec la société civile et les chercheurs.

5. Relier le passé et l'avenir - *L'égalité pour toutes les personnes d'ascendance africaine*

Mercredi 7 décembre de 15h à 18h

Les formes multiples et croisées de discrimination ont un impact aggravé sur les personnes d'ascendance africaine. Cette table ronde se concentrera sur la situation particulière des femmes, des enfants, des jeunes, des LGBTQI+ et des migrants d'ascendance africaine, et sur la discrimination intersectionnelle à laquelle ils sont confrontés en raison de leur race, de leur couleur, de leur ascendance, de leur sexe, de leur genre, de leur handicap, de leur origine nationale et sociale et de leur statut économique, entre autres. Le panel s'efforcera de formuler des recommandations pour combler le fossé de l'inégalité perpétué par la discrimination raciale et proposera des solutions concrètes en faveur de la jouissance pleine et égale des droits de l'homme et des libertés fondamentales des personnes d'ascendance africaine.

6. Les travaux futurs de l'Instance permanente : *Commentaires des participants*

Jeudi 8 décembre de 10h à 13h

L'objectif de ce panel est de recevoir les réactions et les suggestions des participants à la session sur les sujets que l'Instance permanente devrait avoir à son futur ordre du jour.
